

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 4 février à 9h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Divonne-les-Bains (01) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Voix

en exercice : 429

présentes : 142

votantes : 273

CSa14
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement (AP/CP)
Échappée Bienne
(opération 23GA15)
– Budget HVAO

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

10 FEV. 2023

Publié ou notifié
le :

10 FEV. 2023

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) ÉCHAPPÉE BIENNE (OPÉRATION 23GA15) – BUDGET HVAO

1 - Contexte

La section d'investissement peut comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP). Celles-ci sont nécessitées par des projets dont la réalisation s'étale sur plusieurs années afin de ne pas gonfler artificiellement le budget et de ne pas consommer toutes les capacités d'autofinancement sur une seule opération dans le cas où elle serait inscrite en totalité sur une année N. Cette modalité permet ainsi d'améliorer la sincérité et la lisibilité budgétaire tout en sécurisant la réalisation de l'opération en pluriannualité budgétaire.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante. La somme des CP doit être égale au montant total de l'AP.

Seuls les CP ouverts sur 2023 sont intégrés au BP 2023.

Les montants prévus pour l'AP ou les CP peuvent être révisés ou annulés par vote du Comité Syndical lors d'une étape budgétaire (BP, BS, DM).

2 – Le projet « Échappée Bienne

L'objectif de ce projet est de construire un projet urbain de requalification et de mise en valeur de la Bienne et de Morez. Ce projet urbain, « L'échappée Bienne », porté par la commune des Hauts de Bienne, s'inscrit dans un ensemble de démarches visant à améliorer l'attractivité, la visibilité et le dynamisme de la commune.

Initié par une étude de programmation qui a duré trois ans, qui a intégré une forte concertation publique, ce projet urbain s'articule autour d'un axe de déplacements doux qui développe plusieurs typologies de traitement de l'espace public. Il doit se percevoir comme un équipement étiré sur les 4 kilomètres de la commune, permettant certes de relier les pôles générateurs de la ville de façon douce, mais aussi de pallier le manque de certaines typologies d'espaces (jardins publics, jeux pour enfants...), de requalifier la majorité des espaces publics structurants (Quai Jobez, place Lissac...) ou des quartiers entiers. Si le contenu de l'ouvrage est primordial, son traitement doit aussi permettre de changer l'image de la ville. Ainsi, le projet linéaire sera ponctué de passerelles qui, par le biais de concours d'architectes, viendront créer une succession d'œuvres architecturales et / ou artistiques.

La rivière Bienne est au cœur de ce projet, et sa renaturation doit permettre d'accompagner le changement d'image que cet équipement public créera.

Le PNR, au titre de la compétence GEMAPI, s'occupe donc de la restauration de la Bienne dans le centre-ville de Morez.

Les travaux envisagés sur la Bienne :

Le secteur de travaux concerné est d'environ 2 km, au plein cœur de Morez. C'est un secteur avec plusieurs seuils à aménager et une revalorisation des berges importantes.

Le volet « restauration écologique et hydromorphologique de la Bienne » s'articule autour de trois objectifs :

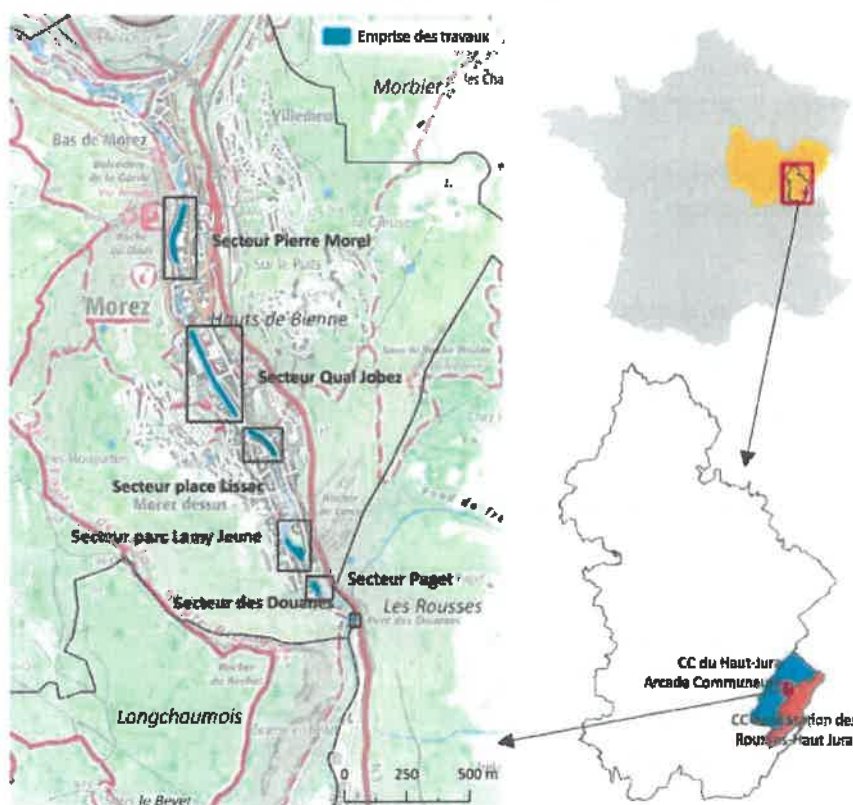
- un objectif hydraulique, visant à améliorer les conditions d'écoulements de la Bienne à l'étiage et en crue, avec notamment une diminution du risque inondation ;
- un objectif écologique, visant à restaurer les conditions d'habitabilité et de franchissement par la faune aquatique, via un travail sur les seuils, la diversification des profils en travers et des faciès d'écoulement ;
- un objectif social, visant à restaurer un lien entre les habitants et la rivière, lien physique mais aussi affectif et historique.

Le projet porté par le PNR du Haut-Jura se décompose en 6 secteurs distincts le long de la Bienne, dans la traversée de la ville de Morez.

Le secteur du seuil des Douanes, à l'amont, se situe à cheval sur les communes des Hauts de Bienne et des Rousses, dans le département du Jura. Les 5 autres secteurs se situent exclusivement sur le territoire de la commune des Hauts de Bienne.

Les interventions sont programmées sur 3 années.

	2023	2024	2025
Secteur "Quai Jobez"	x		
Secteur "Seuil Lissac"		x	
Secteur "Seuil Paget"		x	
Secteur "Parc Lamy"		x	
Secteur "Pierre Morel"			x
Secteur "Douanes"			x



Secteur Quai Jobez : linéaire d'environ 385 m. L'aménagement principal consiste à restaurer la continuité piscicole en reprofilant le fond du chenal et en aménageant les 4 seuils existants. Un travail de diversification des écoulements sera fait sur l'ensemble du centre-ville.

Secteur Parc Lamy : linéaire de 104 m. L'aménagement principal consiste à décaisser la berge droite pour créer une plage de galets d'environ 46 m le long de la Bienne et permettre un gain d'espace pour le cours d'eau. Des travaux de diversification du fond de rivière seront également réalisés sur tout le linéaire : dispersion de blocs piscicoles, et installation de petits épis en enrochements contre le mur de quai de la rive gauche.

Secteur Seuil Paget : ancien ouvrage de prise d'eau vanné, dont les vannes ont été retirées, aujourd'hui à l'abandon. Le principe général est de démonter l'ouvrage, de protéger la rive droite et de faire un enrochement de 10 m sur la berge de la rive gauche. Pose de 36 blocs piscicoles.

Secteur Seuil Lissac : seuil d'environ 2 m de hauteur, qui protège une conduite d'assainissement. Objectif : remise aux normes de l'assainissement par le Syndicat mixte du canton de Morez puis réhabilitation de la rivière sur ce secteur.

Les travaux concernent le tronçon à l'amont de la place Lissac sur 60 mètres en amont du pont, le long du quai Aimé Lamy. Le seuil existant sera entièrement repris.

Secteur Pierre Morel : longueur de 220 m. Les aménagements principaux visent à élargir le fond du lit sur 160 m linéaires amont, reprendre la berge rive gauche avec un principe général d'enrochements, et de diversifier les écoulements et les formes de fond de lit pour améliorer la continuité piscicole et l'écoulement de la Bienne à l'étiage et en crue.

Secteur Douanes : seuil aujourd'hui partiellement détruit qui devra probablement être démantelé.

3 – Le volet financier

L'estimation du projet a été établie à 1 540 500 € TTC par le maître d'œuvre en décembre 2022 :

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux (avec marge révision de prix)	1 191 075 €	Agence de l'eau RMC	898 596 €
Maîtrise d'œuvre (suivi des travaux)	42 015 €	FEDER	119 108 €
Pêches de sauvetage	30 618 €	Région BFC	9 263 €
Communication (panneaux, film, ...)	20 000 €	FCTVA	252 695 €
		Autofinancement	260 788 €
TOTAL HT	1 283 708 €		
TOTAL TTC (TVA 20%)	1 540 450 €	TOTAL	1 540 450 €

L'AERMC intervient à 70% sur l'intégralité du projet.

Les financements FEDER n'interviennent que sur le volet « travaux » à hauteur de 10%.

La région BFC intervient à hauteur de 10% sur tous les autres volets (MOE, pêches de sauvetage et communication).



Autorisation de programme

DÉPENSES	TOTAL AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Travaux (avec marge révision de prix)	1 191 075 €	362 298 €	472 323 €	356 455 €
Secteurs identifiés :		Quai Jobez	Lissac, Paget, Lamy	P. Morel, Douanes
Maîtrise d'œuvre (suivi des travaux)	42 015 €	13 163 €	16 303 €	12 549 €
Pêches de sauvetage	30 618 €	10 206 €	11 907 €	8 505 €
Communication (panneaux)	20 000 €	6 000 €	8 000 €	6 000 €
TOTAL HT	1 283 708 €	391 667 €	508 533 €	383 509 €
TOTAL TTC (TVA 20%)	1 540 450 €	470 000 €	610 240 €	460 210 €

RECETTES	TOTAL AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AERMC	898 596 €	274 167 €	355 973 €	268 456 €
FEDER	119 108 €	37 271 €	46 191 €	35 646 €
Région BFC	9 263 €	1 800 €	0 €	7 463 €
FCTVA	252 695 €	77 099 €	100 103 €	75 493 €
Autofinancement HVAO	260 788 €	79 663 €	107 973 €	73 152 €
TOTAL	1 540 450 €	470 000 €	610 240 €	460 210 €

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement comme mentionné ci-dessus
- Précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement N+1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Signé
Françoise VESPA

